



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (RPQS-ANC)

Exercice 2022

SERVICE ENVIRONNEMENT

RAPPORT ANNUEL 2022 - SPANC

MEMBRES DE LA COMMISSION

M. Anthony MUSSARD	Vice-président Environnement Maire de Loué
M. Stéphane BRU	Maire d'Auvers sous Montfaucon
M. Paulo BAPTISTA	Maire de Brains sur Gée
Mme Mélanie HAUBOIS	Elue à Brûlon
M. Régis CERBELLE	Maire de Chantenay Villedieu
M. Jean Paul COQUILLE	Maire de Chemiré en Charnie
Mme Anne CHEVILLOT	Elue à Coulans sur Gée
M. Régis NOIR	Maire de Joué en Charnie
M. Franck DESGRANGES	Elu à Pirmil
M. Thierry PAYEN	Elu à Poillé sur Vègre
M. Christian BERGER	Maire de Saint Denis d'Orques
Mme Catherine LEMERCIER	Maire de Tassé
Mme Nathalie BARRA	Elue de Tassillé
M. Francis GRUAU	Elu de Brains sur Gée
Mme HUBERT	Elue de Pirmil

SOMMAIRE

Présentation	<u>page 4</u>
Convention de mandat : LBN Communauté – Agence de L’Eau Loire Bretagne	<u>page 6</u>
La relation à l’usager – les moyens humains	<u>page 7</u>
Indicateurs de performance sur l’activité	<u>page 7</u>
Redevances applicables au titre de l’année 2022	<u>page 18</u>
Dépenses et recettes d’exploitation – année 2022	<u>page 19</u>

Présentation

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif est géré au niveau **intercommunal**

- Nom de la collectivité : **LBN Communauté**
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : **EPCI**
- Territoire desservi : **29 communes**

Amné en Champagne, Auvers sous Montfaucon, Avesse, Brains sur Gée, Brulon, Chantenay-Villedieu, Chassillé, Chemiré en Charnie, Chevillé, Coulans sur Gée, Crannes en Champagne, Épineu le Chevreuil, Fontenay sur Vègre, Joué en Charnie, Longnes, Loué, Maigné, Mareil en Champagne, Noyen sur Sarthe, Pirmil, Poillé sur Vègre, Saint Christophe en Champagne, Saint Denis d'Orques, Saint Ouen en Champagne, Saint Pierre des Bois, Tassé, Tassillé, Vallon sur Gée, Viré en Champagne.

Autres champs d'action

Depuis le 17 octobre 2015, les agents du SPANC de la Communauté de Communes LBN, interviennent également sur le territoire de la Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise (4C).

Une convention d'entente intercommunale d'une durée de 5 ans, a été délibérée et approuvée par les deux conseils communautaires.

À la suite de la fusion de la Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise avec la Communauté de Communes du Pays de Sillé, le champ d'intervention des agents du SPANC de LBN a été étendu à l'ensemble de ce nouveau territoire. Une nouvelle convention a été passée, celle-ci prendra fin le 31/12/2025.

- Nom de la collectivité : **Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé (4CPS)**
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : **EPCI**
- Territoire desservi : **25 communes**

Bernay en Champagne, Conlie, Cures, Degré, Domfront en Champagne, La Chapelle-saint-Fray, La Quinte, Lavardin, Mézières-sous Lavardin, Neuvillalais, Neuvy-en-Champagne, Ruillé-en-Champagne, Saint-Symphorien, Sainte-Sabine-sur-Longève, Tennie, Crissé, Le Grez, Mont Saint Jean, Neuville-en-Charnie, Parennes, Pezé-le-Robert, Rouessé-Vassé, Rouez-en-Champagne, Saint-Rémy-de-Sillé, Sillé-le-Guillaume.

Mode de gestion du service

Le service est exploité en **régie** sur le territoire de LBN.

Le service est exploité en **régie** sur le territoire de la 4CPS, avec une mise à disposition des agents du SPANC de LBN Communauté.

La 4CPS reste en charge de l'administration des dossiers.

Estimation de la population desservie

Le SPANC sur le territoire de LBN totalise environ 3 500 dispositifs d'assainissement non-collectif.
Le SPANC sur le territoire de la 4CPS totalise environ 3 100 dispositifs d'assainissement non-collectif.

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
10	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	10
10	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	10
20	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée	20
20	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes	20
20	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien lors des transactions immobilières	20
20	Contrôle de dépollution des installations d'assainissement non collectif existantes et de connexion lors d'un raccordement au réseau public d'assainissement collectif	20
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	0
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	0
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	0

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif 2021 du service est égal à 100, soit le nombre de points maximum obligatoire à obtenir pour une collectivité.

Convention de mandat : LBN Communauté – Agence de L'Eau Loire Bretagne

L'année 2022 a clôturé l'opération d'aide à la réhabilitation des systèmes d'assainissement autonome.

Pour rappel LBN a été l'une des 4 collectivités sarthoises à avoir conventionné avec l'Agence de L'Eau Loire Bretagne pour réaliser cette opération.

Afin d'informer les 480 foyers potentiellement éligibles à l'opération, des réunions publiques ont été organisées à Loué et Brûlon.

Chaque foyer concerné a reçu un courrier l'informant de cette aide.

Chaque année une information était publiée dans le bulletin intercommunal, certains bulletins communaux et mis à jour sur le site internet.

Le 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB) ne prévoit plus d'aide pour l'assainissement non collectif, que cela soit pour les collectivités ou pour les usagers.

Les principales caractéristiques des aides attribuées au 11e programme sont les suivantes :

- Confirmation de l'accompagnement des actions en faveur du grand cycle de l'eau, avec une concentration renforcée des interventions sur les actions de reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques, notamment sur les actions de lutte ciblée contre les pollutions et les altérations des milieux les plus pénalisantes pour l'atteinte du bon état ;
- Diminution de l'accompagnement des actions en faveur du petit cycle de l'eau et plus particulièrement des interventions qui ne contribuent pas directement à l'atteinte du bon état comme l'alimentation en eau potable et l'assainissement non collectif ;
- Confirmation de l'accompagnement des actions visant à ménager la ressource en eau disponible dans un contexte de changement climatique qui va rendre la situation de certains territoires de plus en plus préoccupante

En 6 années, 80 foyers ont été subventionnés pour la réhabilitation de leur système d'assainissement autonome, sont 16 % des foyers potentiellement éligibles.

Depuis 2017, les usagers étaient subventionnés à hauteur de 30 % du montant total des travaux + étude, plafonné à 8 500 Euros TTC, contre 60 % auparavant.

Les aides aux collectivités sur les contrôles du neuf ont disparu, elles étaient remplacées par une aide de 150 Euros par installations entrant dans le cadre de la convention de mandat.

Au 31 décembre 2022 :

- 267 119,47 € d'aides ont été versées aux usagers
- 34 191,00 € ont été perçues par LBN pour ce travail

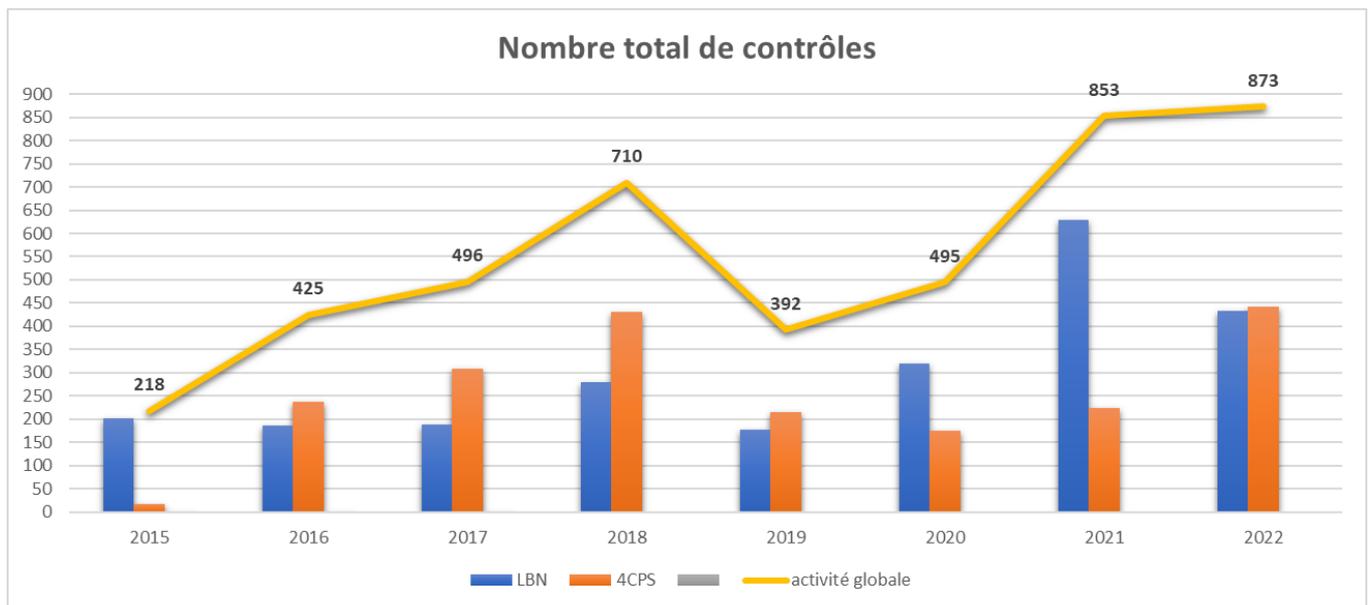
En 2023 il reste à solder la dernière tranche de subvention soit 30 600 €.

La relation à l'utilisateur – les moyens humains

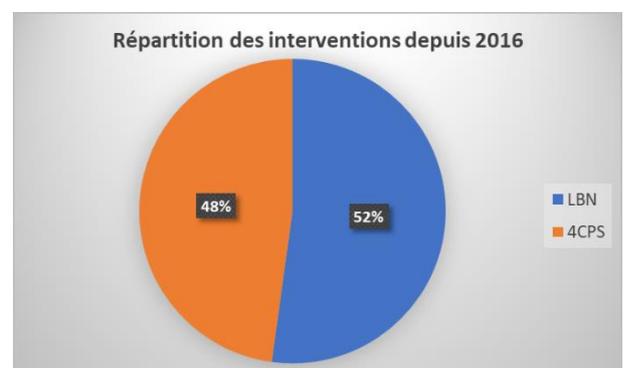
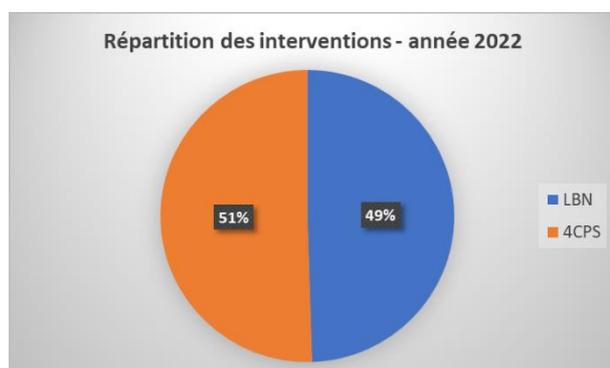
En 2022, l'ensemble des tâches du service a donc été assuré par 2.3 Equivalents Temps Pleins (ETP), plus 0.7 ETP de temps accueil, RH et comptabilité, soit 3 ETP au total.

Indicateurs de performance sur l'activité

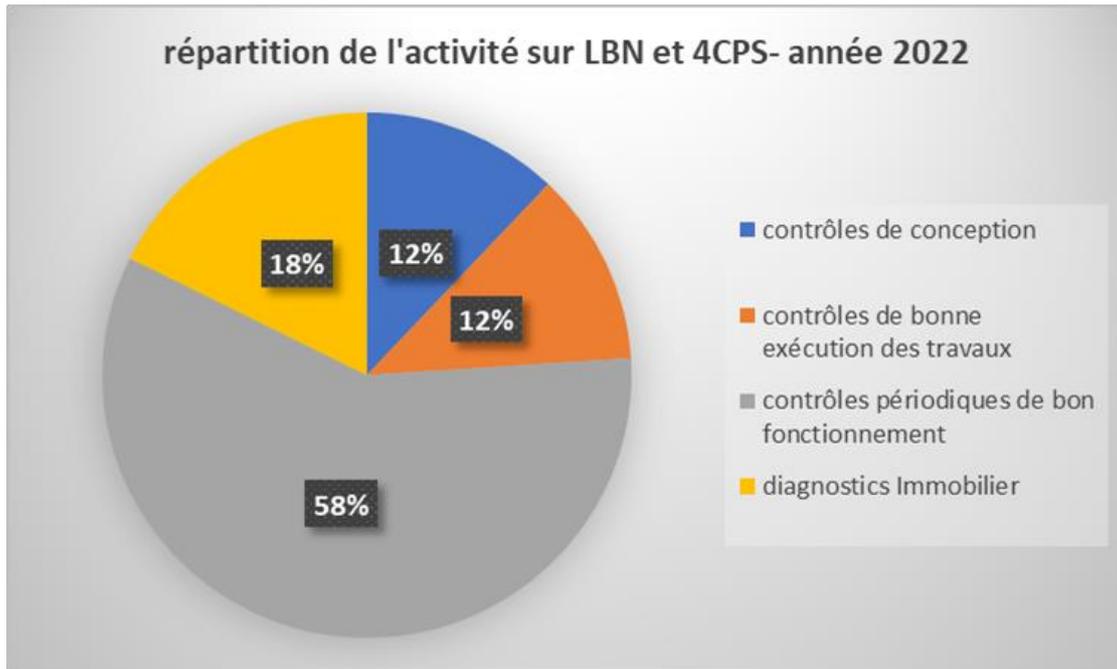
Bilan général de l'activité



873 contrôles ont été réalisés en 2022 sur l'ensemble du périmètre d'intervention du service.

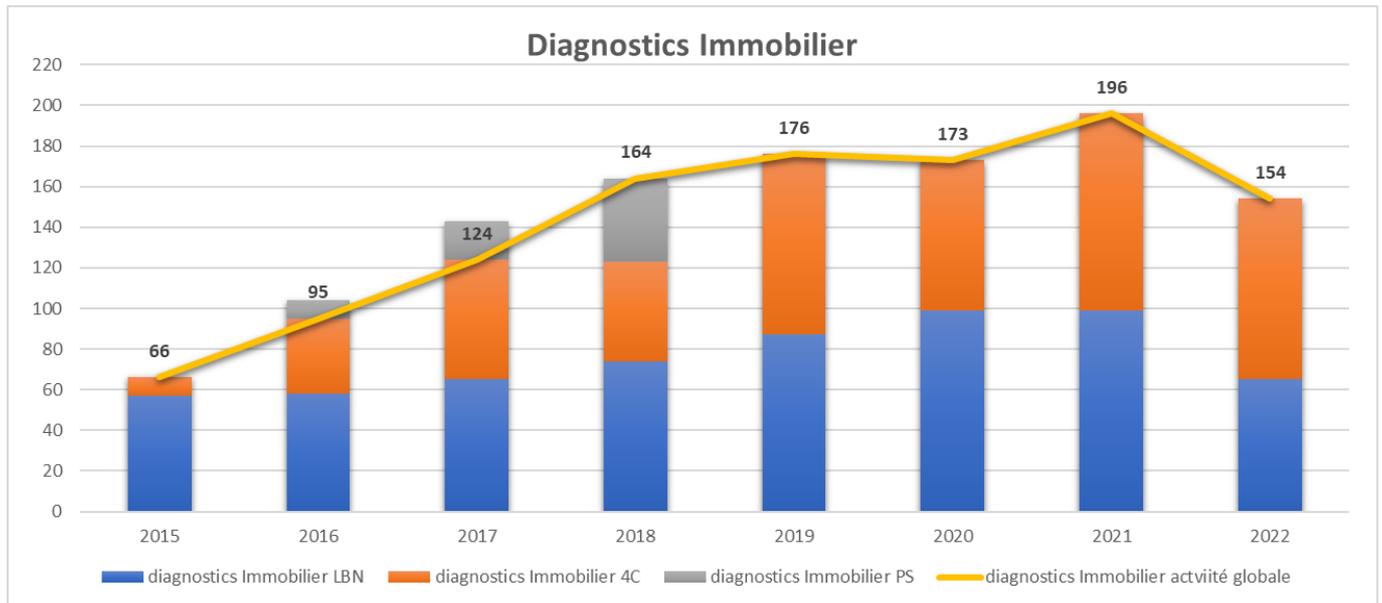


Au regard des résultats présentés ci-dessus, l'on peut noter que le nombre d'intervention est équilibré entre les 2 territoires.



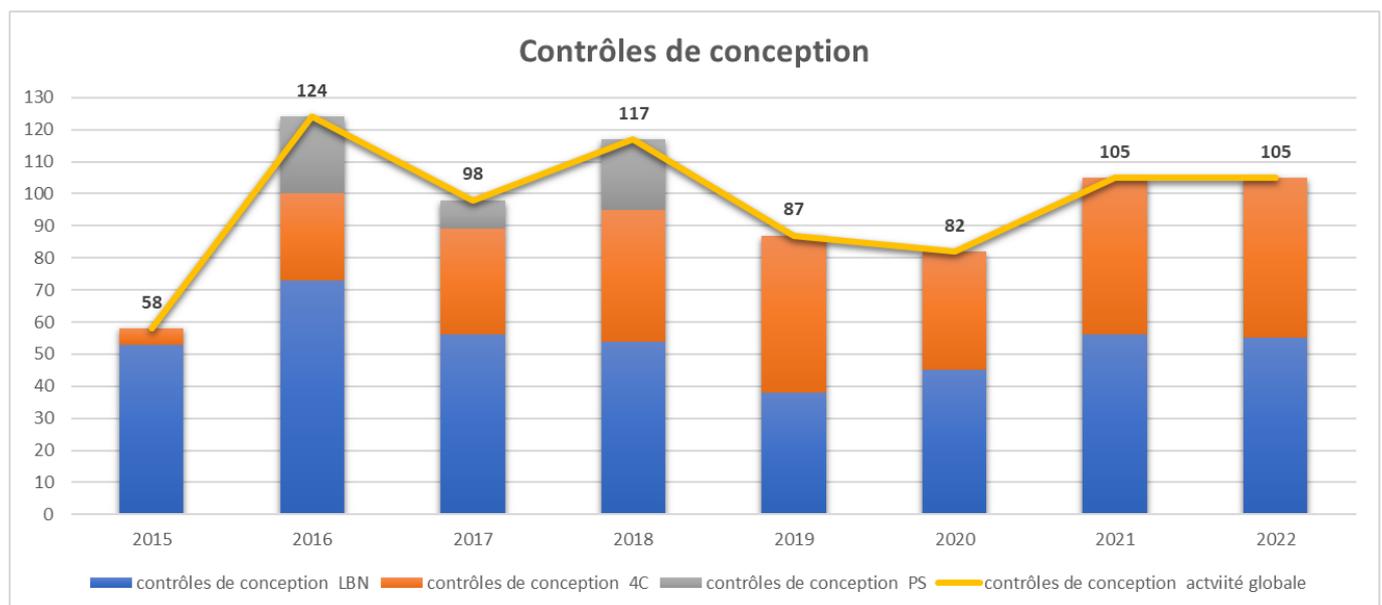
La répartition du type de contrôles réalisés, est aussi assez équilibré sur les 2 territoires. L'on note tout de même, que le service a réalisé 5% de contrôles ventes en plus sur le territoire de la 4CPS.

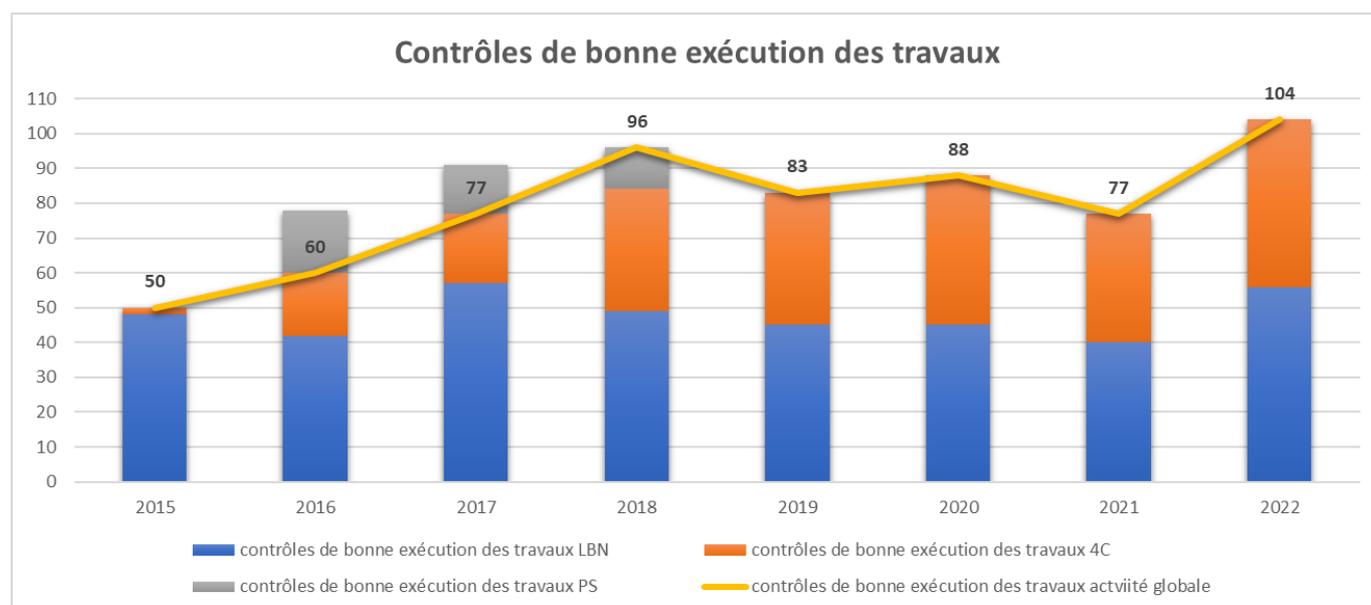
Les demandes ponctuelles



Après 6 années d'augmentation constante du nombre de contrôles pour vente, nous notons pour la première année une baisse significative de ceux-ci.

Deux raisons à cette baisse sont possibles, la première étant simplement la baisse du nombre de logements vendus et la seconde en lien direct avec le nombre de contrôles périodiques de bon fonctionnement réalisés chaque année et valable 3 ans pour la vente d'un bien.



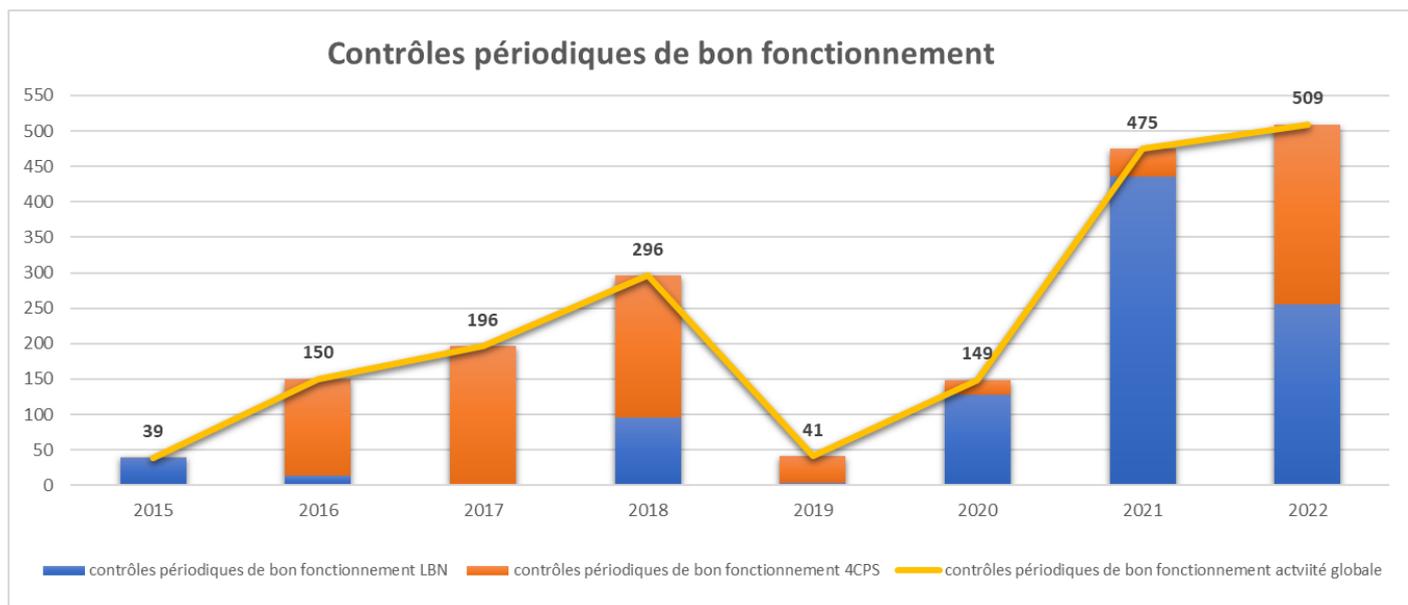


Concernant les demandes sur les installations neuves ou réhabilitées l'activité du service en 2022 a été identique sur les contrôles de conception et une nette augmentation de 35 % de travaux réalisés par les usagers.

Contrôles périodiques de bon fonctionnement

Pour rappel la fréquence de passage des contrôles de bon fonctionnement est la suivante :

- ✓ **Installation adaptée. Soumises à de simples recommandations et conseils d'entretien (Priorité 3) : 10 ans**
- ✓ **Installation non conforme, article 4 cas C. Pas de délai de remise en conformité, sauf si le logement est vendu l'acquéreur aura 1 an (Priorité 2) : 9 ans pour la 4CPS et 8 ans pour LBN**
- ✓ **Installation non conforme, article 4 cas A > danger pour la santé des personnes. Délai de 4 ans pour la remise en conformité ou 1 an après la vente du logement (Priorité 1) : 8 ans**
- ✓ **Absence d'installation, non-respect de l'article 1331-1-1 du code de la santé publique. Mise en demeure de réaliser les travaux dans les meilleurs délais (Priorité 1) : 8 ans**



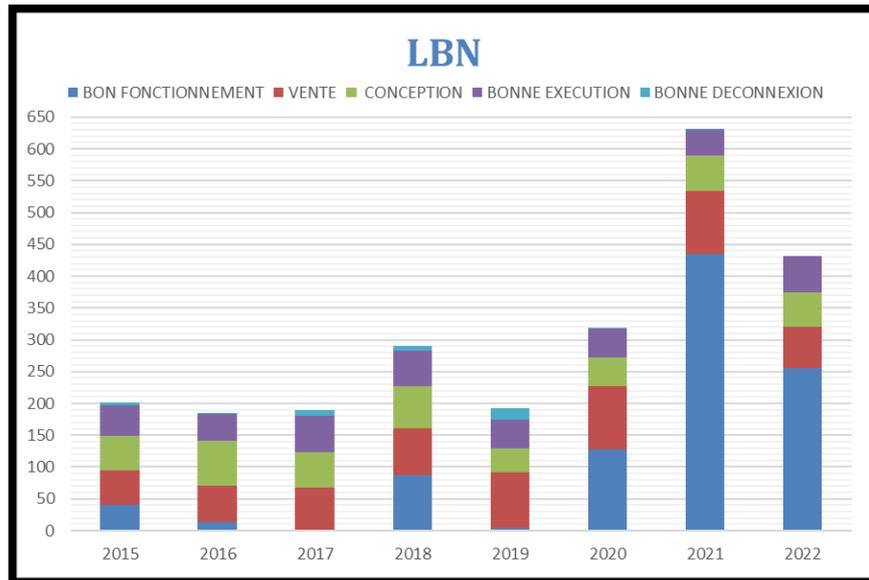
Après une forte augmentation entre 2020 et 2021, l'activité du service se stabilise avec tout de même une augmentation de 7 % en 2022 du nombre de contrôles périodiques de bon fonctionnement.

Résultat des contrôles

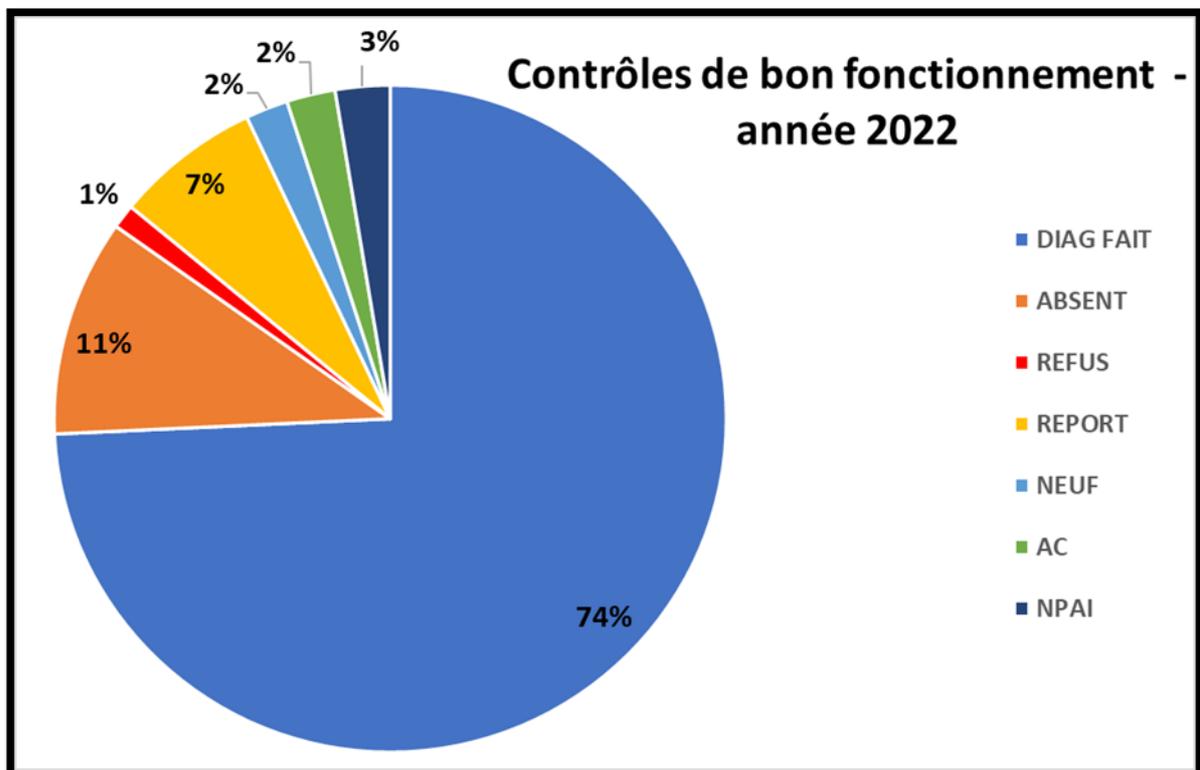
Pour rappel la classification des installations est faite conformément à l'arrêté du 27 avril 2012, soit :

- ✓ **Absence d'installation, est soumise à mise en demeure de réaliser les travaux dans les meilleurs délais**
- ✓ **Installation non conforme, avec risque sanitaire ou environnemental avéré est soumise à un délai de 4 ans pour la remise en conformité ou 1 an après la vente du logement**
- ✓ **Installation non conforme, sans risque sanitaire ou environnemental, n'a pas de délai de remise en conformité, sauf si le logement est vendu l'acquéreur aura 1 an**
- ✓ **Installation adaptée, est soumise à de simples recommandations pour l'entretien et un meilleur fonctionnement**

Territoire de LBN Communauté



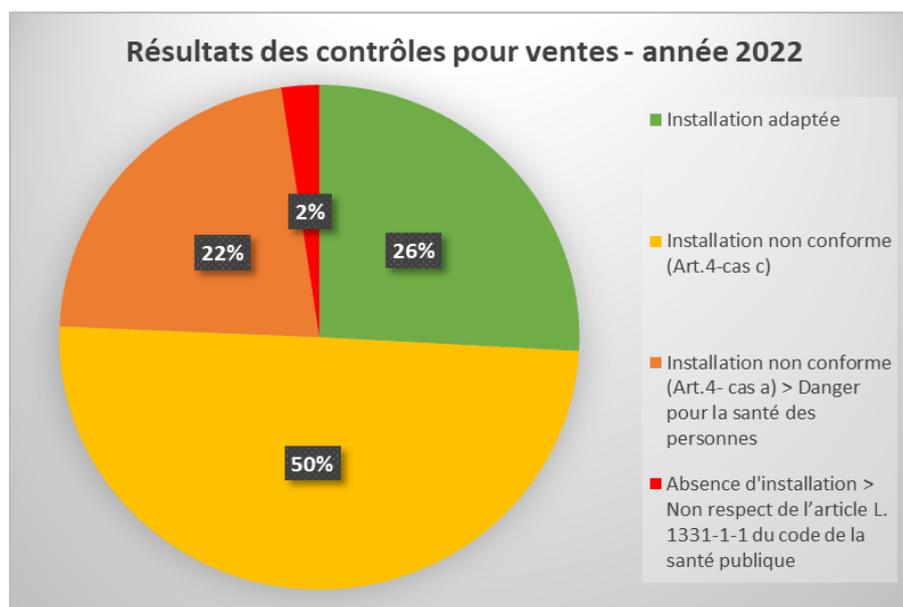
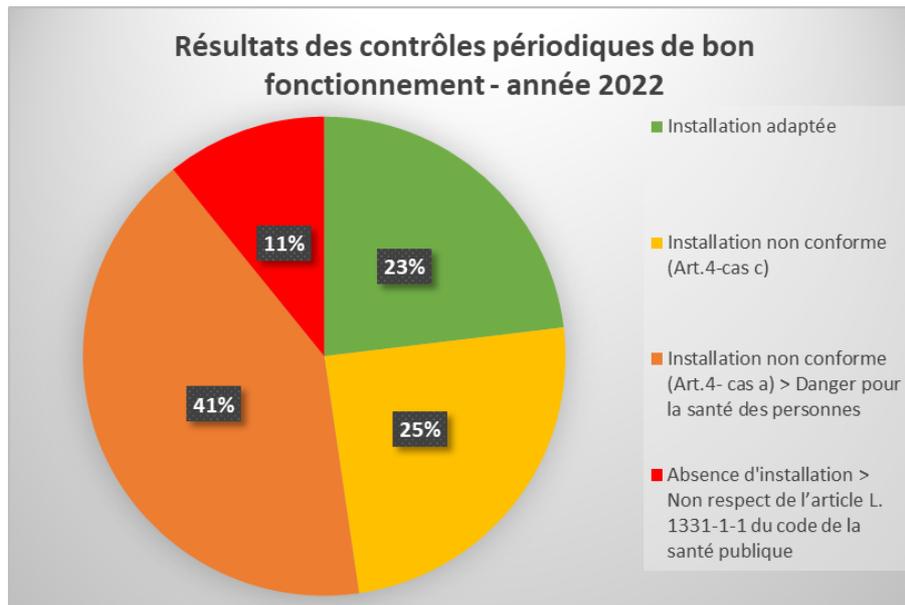
➤ Contrôles de l'existant



Lors de la campagne de contrôles de bon fonctionnement, 346 avis de passage ont été envoyés aux usagers.

Aucune relance n'a été effectuée en 2022 sur LBN.

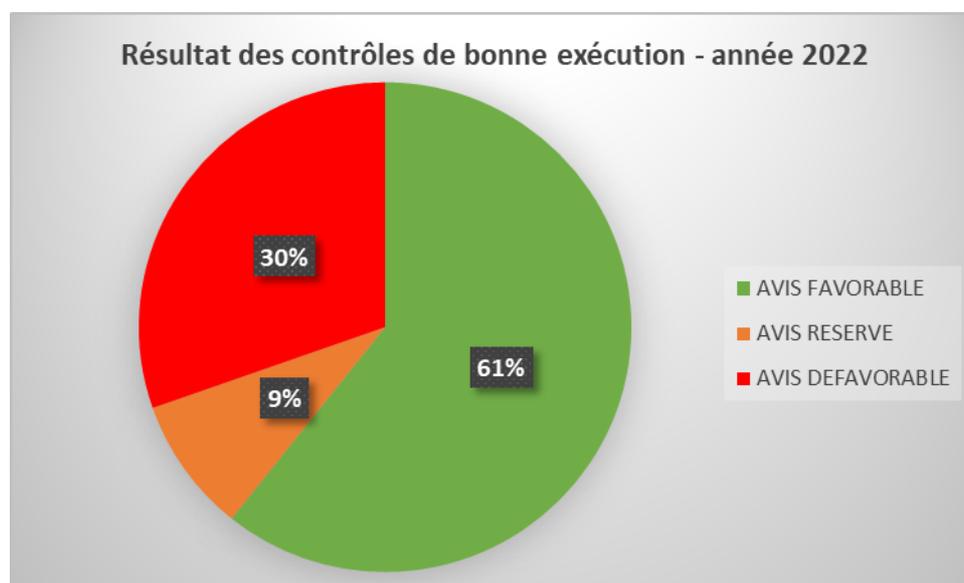
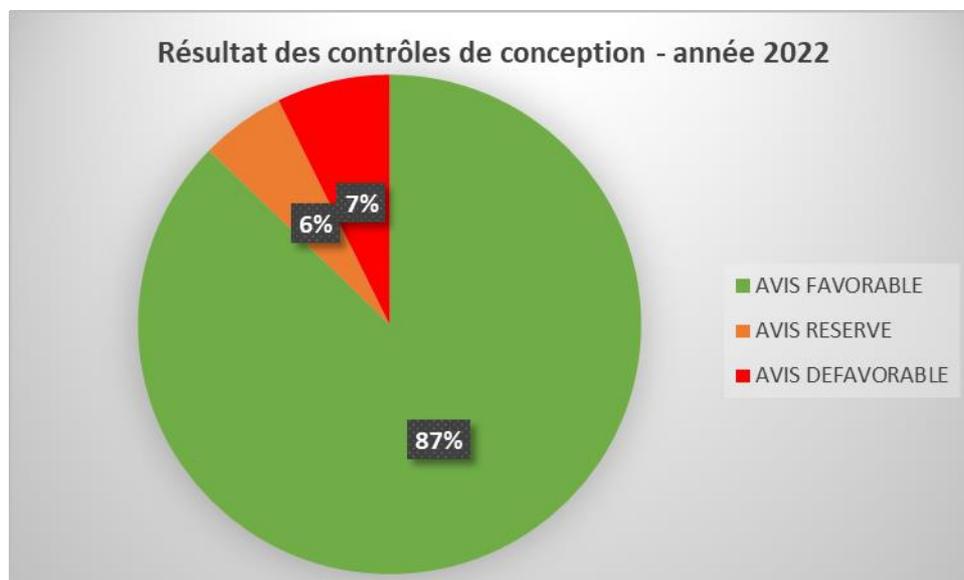
Le résultat est très satisfaisant avec 74 % de présence et seulement 1 % de refus.



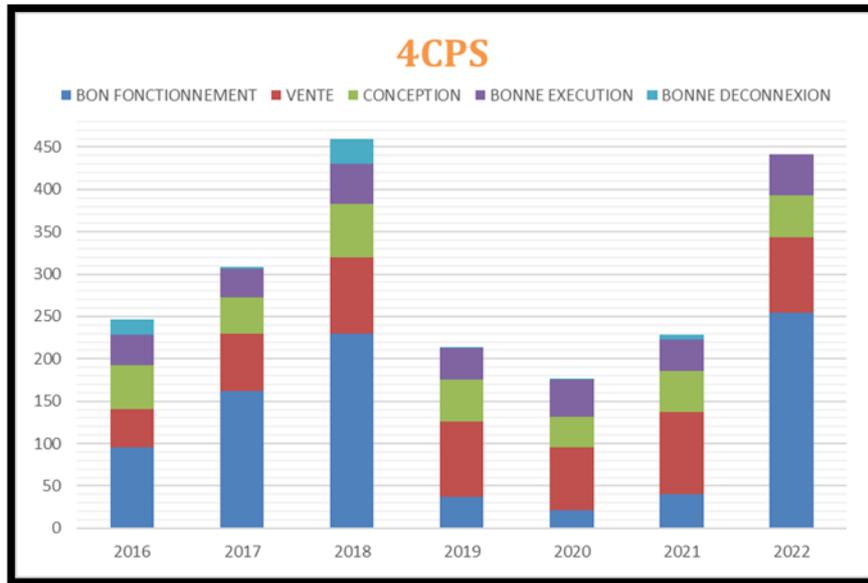
En moyenne, en 2022 :

- **25 %** des installations visitées étaient conformes à la réglementation et dans un état de fonctionnement correct au moment du contrôle.
- **69 %** sont non conformes,
- **6 %** des logements contrôlés étaient non équipés d'installations d'assainissement et donc hors la loi au titre du code de la santé publique.

➤ **Contrôles du neuf ou réhabilité**

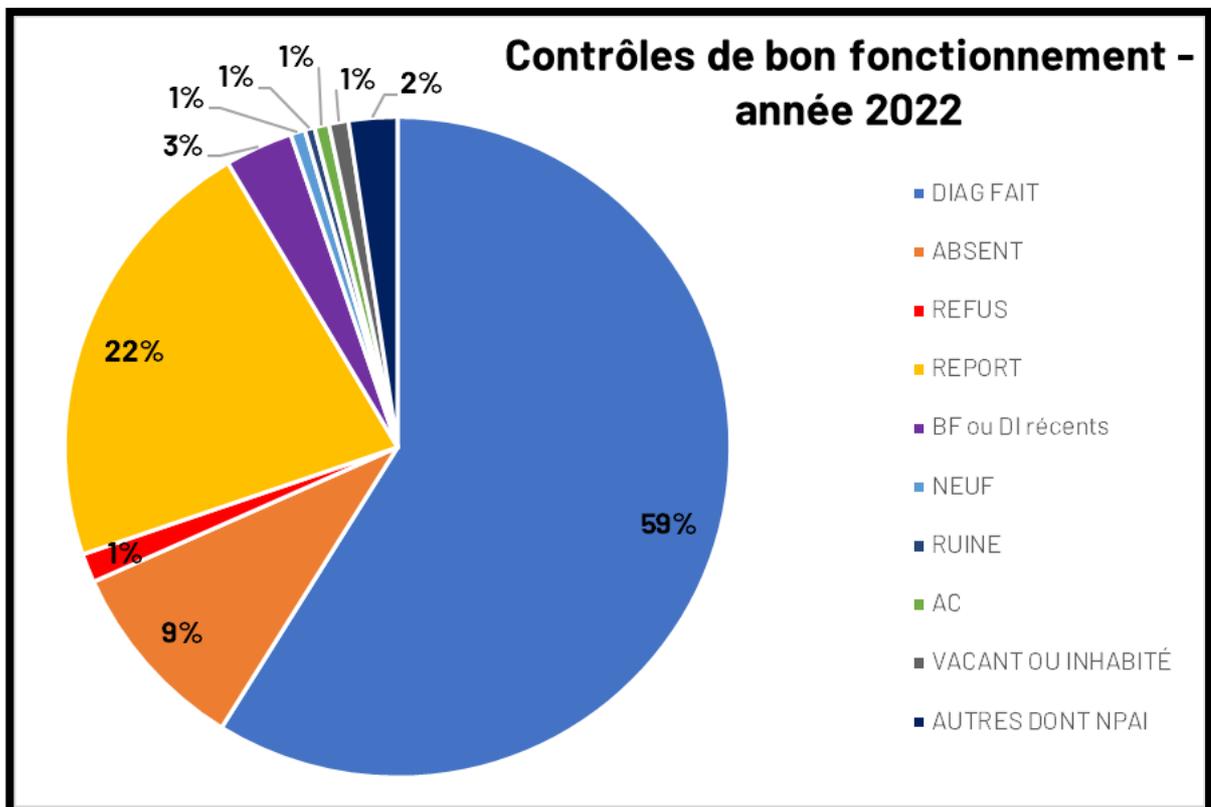


Territoire de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé (4CPS)

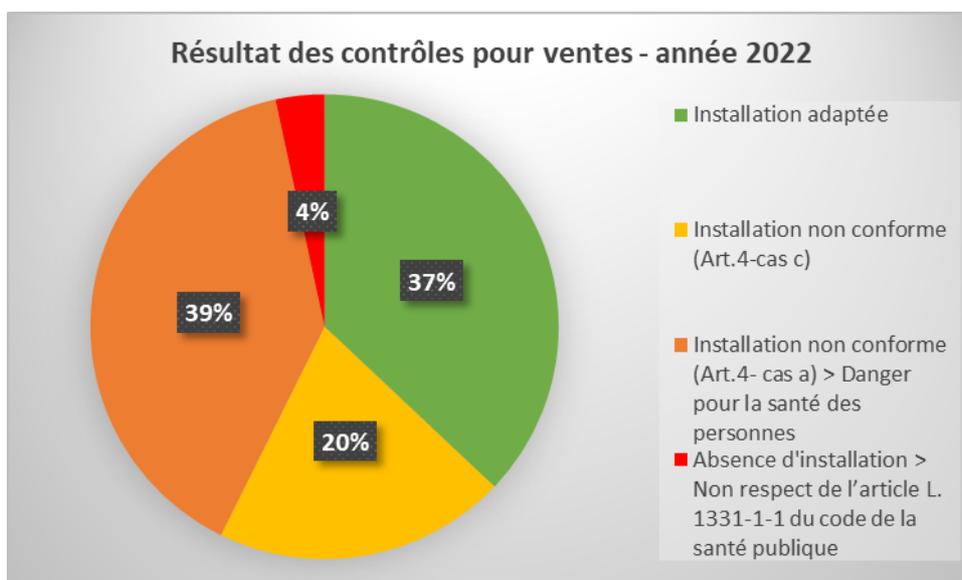
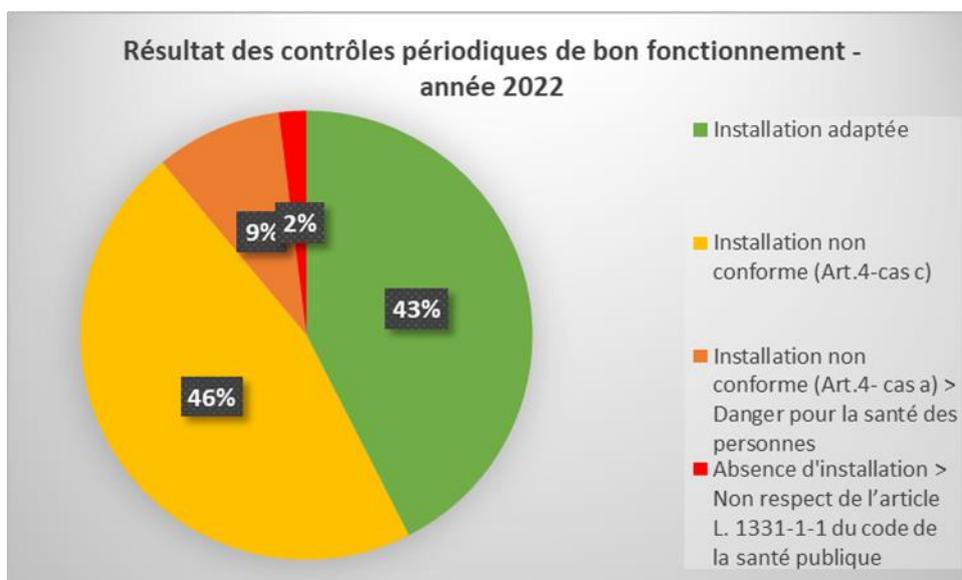


➤ Contrôles de l'existant

Lors de la



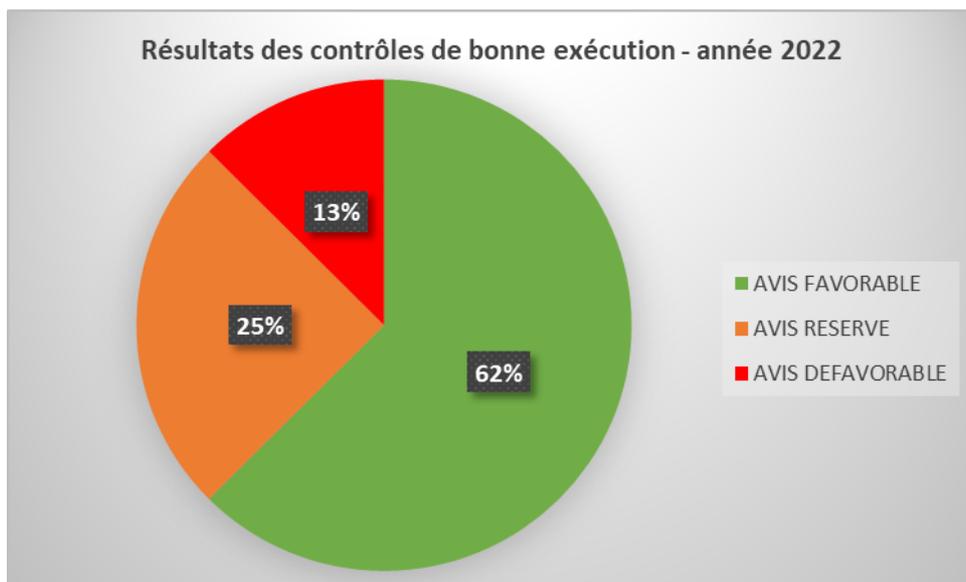
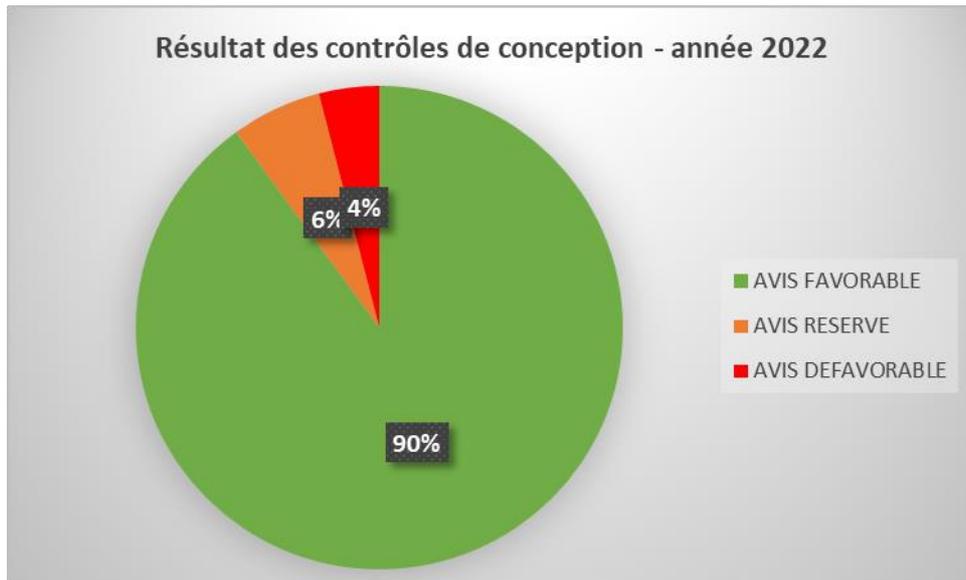
campagne de contrôles de bon fonctionnement, 422 avis de passage ont été envoyés aux usagers. 1 relance pour 17 foyers a été faite en 2022. Le résultat est assez satisfaisant avec 59 % de présence et seulement 1 % de refus.



En moyenne, en 2022 :

- **40 %** des installations visitées étaient conformes à la réglementation et dans un état de fonctionnement correct au moment du contrôle.
- **57 %** sont non conformes,
- **3 %** des logements contrôlés étaient non équipés d'installations d'assainissement et donc hors la loi au titre du code de la santé publique.

➤ **Contrôles du neuf ou réhabilité**



Redevances applicables au titre de l'année 2022

Modalités de tarification

Les tarifs applicables ont été délibérés et approuvés par les conseils communautaires respectifs. Le service n'est pas assujéti à la TVA.

Pour donner suite à la réunion d'entente du 1^{er} février 2022, il a été décidé une réévaluation du montant des redevances appliquées sur les territoires de LBN Communauté et de la 4CPS.

Pour LBN Communauté, délibération n° 09-02-2022-03 du conseil communautaire du 09 février 2022.

Pour la 4CPS, délibération n° 2022063DEL du conseil communautaire du 28 mars 2022.

REDEVANCES RELATIVES AU SPANC	avant le 1 ^{er} avril 2022			depuis 1 ^{er} avril 2022		
	LBN à l'utilisateur	LBN à 4CPS	4CPS à l'utilisateur	LBN à l'utilisateur	LBN à 4CPS	4CPS à l'utilisateur
<u>Installations neuves ou réhabilitées :</u>						
Contrôle de conception	70 €	70 €	85 €	160 €	142 €	160 €
Contrôle de bonne exécution	80 €	80 €	95 €	160 €	142 €	160 €
Contrôle de bonne exécution complémentaire ou contre visite	40 €	40 €	55 €	98 €	80 €	98 €
<u>Installations existantes :</u>						
Contrôle périodique de bon fonctionnement	80 €	80 €	85 €	118 €	100 €	118 €
Diagnostic lors de cessions immobilières	115 €	110 €	125 €	208 €	190 €	208 €
Contrôle de dépollution lors d'un raccordement au réseau public d'assainissement collectif	70 €	70 €	85 €	103 €	85 €	103 €

Dépenses et Recettes d'exploitation – année 2022

Section Fonctionnement

➤ Dépenses

La dépense principale de ce budget concerne la rémunération des techniciens à hauteur de 79% des charges de fonctionnement.

Comme depuis 2017, des subventions ont été versées aux usagers pour la réhabilitation de leur système d'assainissement non collectif. Il s'agit ici de subventions versées par l'Agence de l'Eau à la CC LBN pour une redistribution aux usagers en fonction du montant des travaux réalisés dans le cadre d'une convention de mandat.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap/ art	Libellé	Réalisé 2021	BP 2022	Réalisé 2022
011	Charges à caractère général	6 546.81	10 852.90	10 172.23
012	Charges de personnel et frais assimilés	74 833.27	90 575.51	90 575.51
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 794.30	5 669.04	5 665.39
65	Autres charges de gestion courante	0.00	500.00	184.98
66	Charges financières	0.00	0.00	0.00
67	Charges exceptionnelles	27 850.11	14 200.00	8 461.09
Total des dépenses de fonctionnement		111 024.49	121 797.45	115 059.20

Remarque : les charges de fonctionnement font également apparaître un report cumulé de 42 829 € qui correspond au déficit affiché en fin d'année 2021.

Chap/ art	Libellé	Réalisé 2021	BP 2022	Réalisé 2022
002	Résultat d'exploitation reporté	32 341.34	42 829.37	42 829.37

➤ Recettes

Redevances :

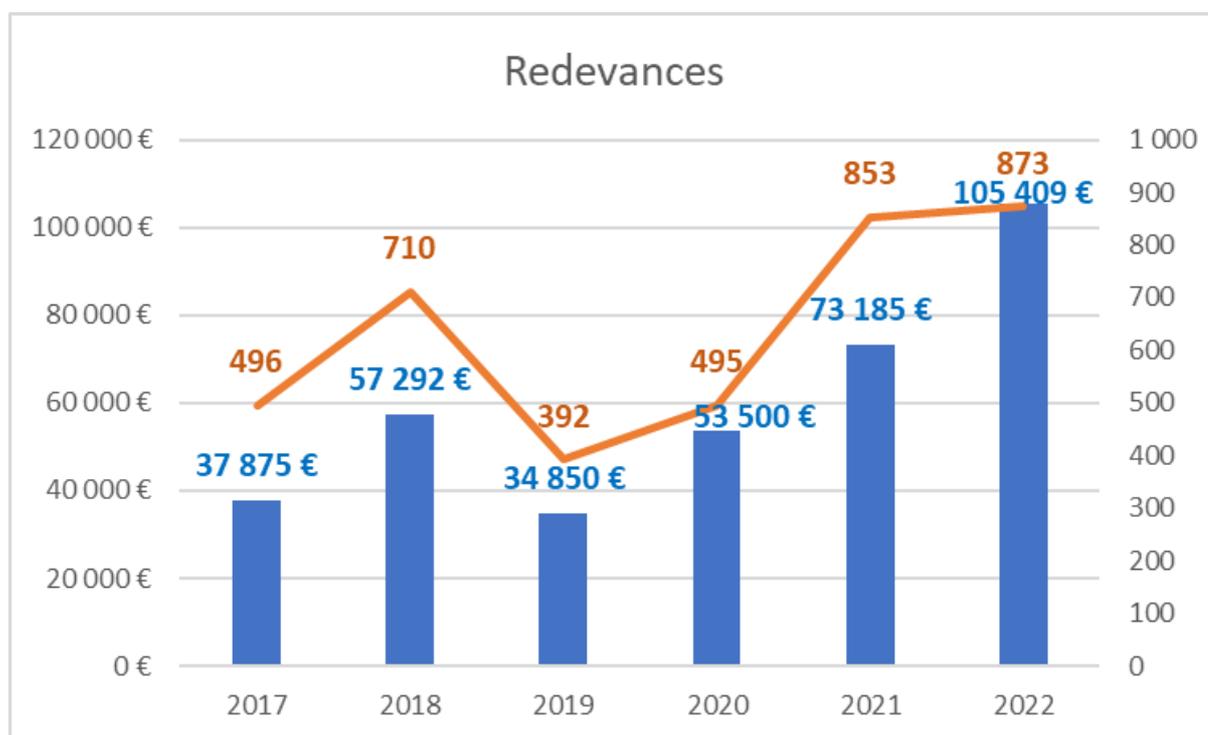
Au niveau des redevances (contrôles), l'objectif annuel est atteint avec une recette enregistrée de 105 409 € pour une prévision de 104 547 €.

Au niveau de la construction budgétaire, pour l'équilibre de la section de fonctionnement et afin d'absorber le déficit cumulé, l'objectif affiché était de 147 377 €.

Pour information, les recettes de redevances des 6 derniers exercices étaient de :

Année	Redevance	Evolution	Nb contrôles
2017	37 875 €	0	496
2018	57 292 €	51.27%	710
2019	34 850 €	-39.17%	392
2020	53 500 €	53.52%	495
2021	73 185 €	36.79%	853
2022	105 409 €	44.03%	873*

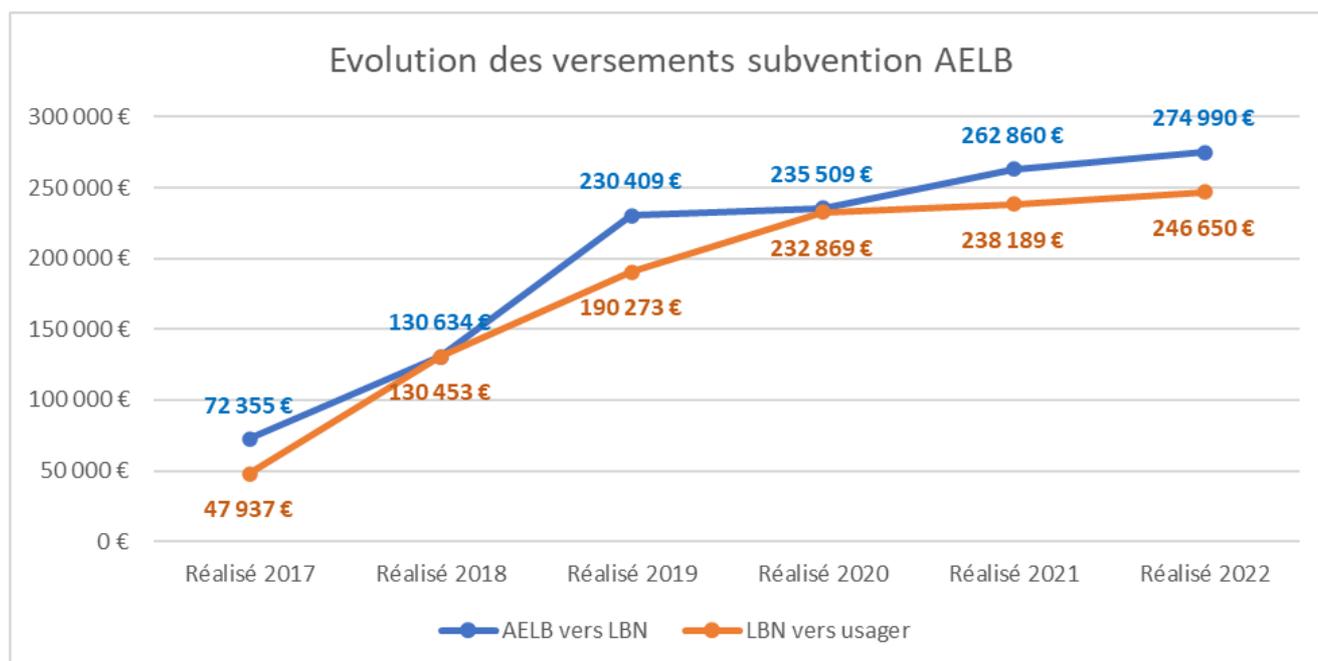
* augmentation des tarifs des redevances au 1er avril 2022



Subventions Agence de l'eau

Il existe une aide financière destinée aux usagers qui réhabilitent leur système d'assainissement non collectif. L'agence de l'eau verse, par l'intermédiaire de la collectivité, les subventions. Le bilan global pour la collectivité est nul malgré un décalage entre les versements enregistrés et les reversements effectués.

En 2022, les fonds perçus de l'Agence de l'eau via la convention de mandat sont de 12 129 € (compte 774).



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap/ art	Libellé	Réalisé 2021	BP 2022	Réalisé 2022
70	Ventes de produits	73 185.00	147 376.82	105 409.00
74	Subventions d'exploitation	0.00	2 250.00	2 250.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00	0.00	0.85
77	Produits exceptionnels	27 351.46	15 000.00	12 183.09
Total des recettes de fonctionnement		100 536.46	164 626.82	119 842.94

Section investissements

➤ Dépenses

Aucune dépense d'investissement n'a été faite en 2022.

➤ Recettes

En recettes d'investissement, nous avons un total de 8 195 € qui comprend :

- 5 665 € de contrepartie des amortissements
- 2 530 € de FCTVA

Chap/art	Libellé	Réalisé 2021	BP 2022	Réalisé 2022
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 794.30	5 669.04	5 665.39
10	Dotations, fonds divers et réserves	398.00	725.17	2 529.90
16	Emprunts et dettes assimilées	12 000.00	0.00	0.00
Total des recettes d'investissement		14 192.30	6 394.21	8 195.29

Remarque : les recettes d'investissement font apparaître un excédent lié au report cumulé pour une valeur de 53 266 €. Attention, cet excédent correspond en réalité à l'abondement de trésorerie du budget principal vers le budget SPANC.

Chap/art	Libellé	Réalisé 2021	BP 2022	Réalisé 2022
001	Solde d'exécution de la section d'investissement r	60 702.13	53 265.73	53 265.73

Avance de trésorerie

Le budget SPANC n'était plus équilibré depuis 2018 (dépenses supérieures aux recettes), cela a entraîné de fait un déficit au niveau de la trésorerie. Pour palier temporairement à cette anomalie, une avance de trésorerie a été accordée par le budget principal au budget SPANC. Jusqu'au remboursement total, une dette est donc comptabilisée au budget.

	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022
Budget principal vers SPANC (recette)	64 400 €	0 €	25 000 €	12 000 €	0 €
SPANC vers budget principal (charge)	0 €	34 400 €	0 €	0 €	0 €
Solde (reste à rembourser)	64 400 €	30 000 €	55 000 €	67 000 €	67 000 €

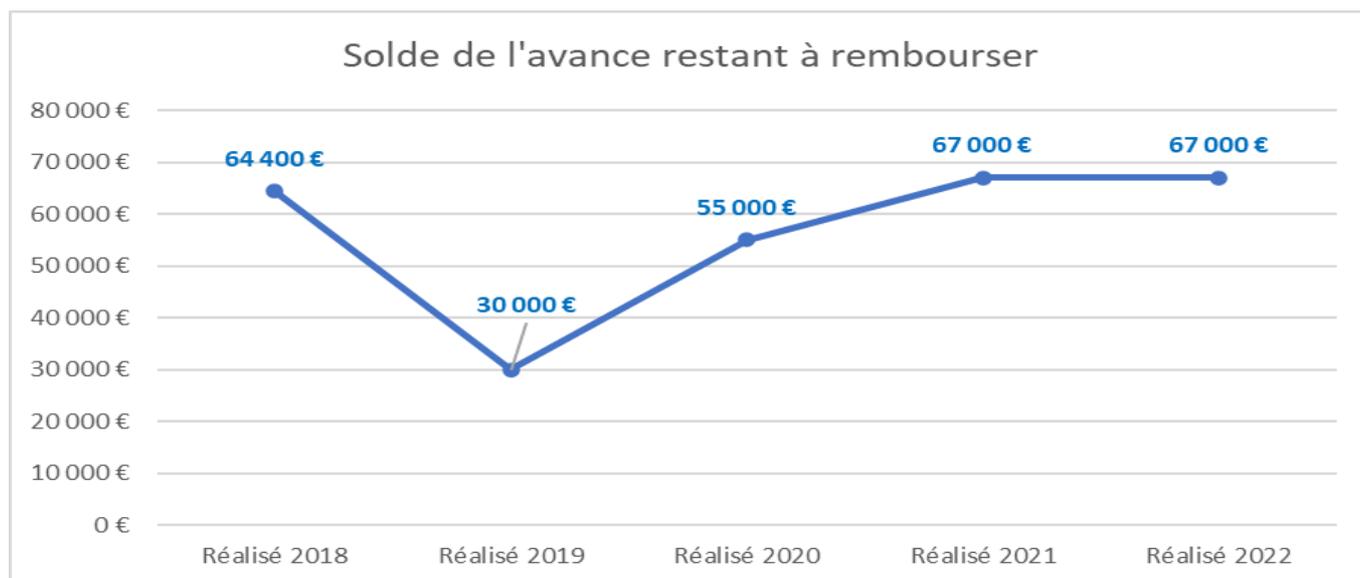


Tableau apurement de la dette				
	Dettes initiales	Redevance annuelle	Excédent dégagé	Dettes 31/12
2022	-58 926 €	108 437 €	6 282 €	-52 643 €
2023	-52 643 €	119 689 €	17 542 €	-35 101 €
2024	-35 101 €	119 689 €	17 542 €	-17 559 €
2025	-17 559 €	119 689 €	17 542 €	-17 €

L'objectif fixé lors de la dernière réactualisation des tarifs est d'apurer cette avance de trésorerie, de façon échelonnée et au plus tard le 31 décembre 2025.

Résultat des deux sections du budget SPANC

L'année 2022 affiche un résultat positif (hors reports) de 12 979.03 €.
 Pour rappel, aucun remboursement de trésorerie sur 2022.

Résultats du B583 SPANC

		Réalisé 2021	BP 2022	Réalisé 2022
Fonctionnement	Recettes d'exploitation	100 536.46 €	164 626.82 €	119 842.94 €
	Dépenses d'exploitation	111 024.49 €	121 797.45 €	115 059.20 €
	Résultat d'exploitation	-10 488.03 €	42 829.37 €	4 783.74 €
Investissement	Recettes d'investissement	14 192.30 €	6 394.21 €	8 195.29 €
	Dépenses d'investissement	21 628.70 €	59 659.94 €	0.00 €
	Solde d'investissement	-7 436.40 €	-53 265.73 €	8 195.29 €
Résultat à la clôture		-17 924.43 €	-10 436.36 €	12 979.03 €